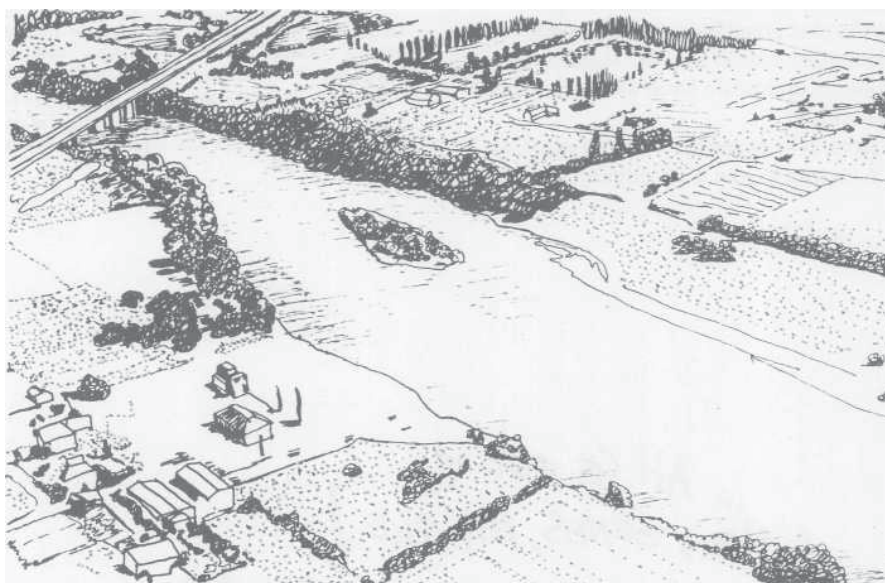


Effacement du barrage de Maisons-Rouges

État de la recolonisation du bassin de la Vienne par les poissons migrateurs par Pierre-Marie Chapon

Conseil supérieur de la pêche, délégation régionale de Poitiers, cellule Migrateurs
112, fg de la Cueilie, 86000 Poitiers
pierre-marie.chapon@csp.environnement.gouv



Le site du barrage de Maisons-Rouges après son arasement
Dessin CB d'après une photo de l'auteur

Le barrage de Maisons-Rouges

Construit dans les années 1920, le barrage de Maisons-Rouges se situait sur la Vienne, à l'aval immédiat de sa confluence avec la Creuse, et constituait un véritable verrou pour les poissons migrateurs amphihalins. Sa construction dans les années 1920 avait provoqué sur ce bassin la disparition totale du Saumon atlantique et une réduction considérable de l'aire de répartition et de l'abondance des autres espèces migratrices (Alose, Lamproie marine et Anguille). Au cours du temps, le barrage a fait l'objet de plusieurs aménagements destinés à favoriser le franchissement par ces espèces. Aucun n'eut malheureusement les résultats escomptés.

La concession d'exploitation arrivant à son terme en 1994, la décision de ne pas renouveler celle-ci et de procéder à l'arasement du barrage fût prise en comité interministériel du 4 janvier 1994, lors de l'adoption du Plan Loire grandeur nature I.

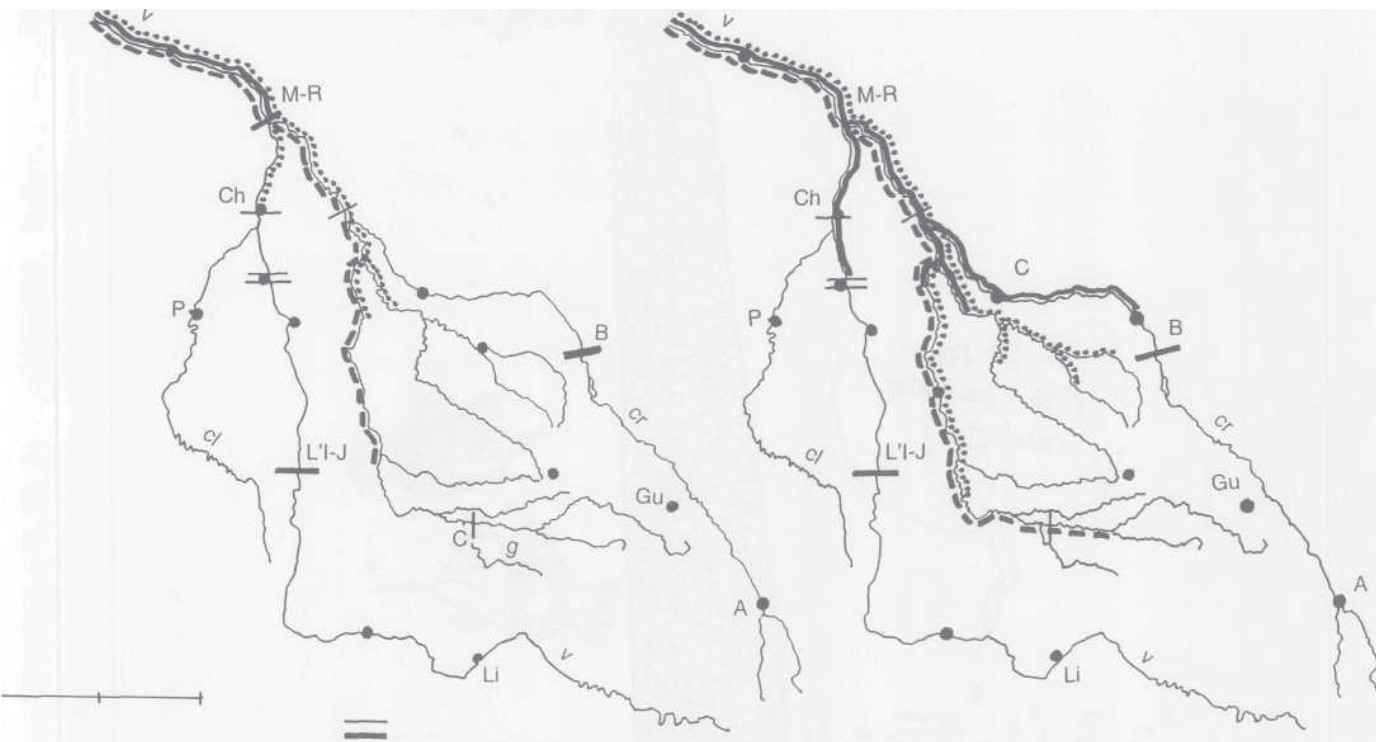
Son effacement

Cette décision ne resta pas sans réaction et une forte opposition au projet se manifesta localement. Après quatre années de négociations, au cours desquelles furent réalisées diverses études et expertises complémentaires, les travaux d'effacement purent être effectués en 1998.

Le coût total des travaux d'effacement proprement et des études préalables s'élève à 12 millions de francs. Il a été financé par le ministère de l'Environnement, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et EDF. À cette somme, il convient d'ajouter un montant équivalent de subventions versées aux collectivités locales par l'État au titre des mesures compensatoires.

Résultats vis-à-vis des poissons migrateurs

Le suivi mis en place par le Conseil supérieur de la pêche après l'effacement du barrage de Maisons-Rouges a mis en évidence, dès 1999, des résultats très positifs en terme de recolonisation du bassin par les



Cartes avant (à gauche) et après (à droite) effacement du barrage de Maisons-Rouges (flèche) de la fréquentation des cours d'eau par l'aloise (trait continu), la lamproie marine (pointillés) et le saumon (tirets)

Les traits en travers des cours d'eau indiquent, épais, des barrages infranchissables et, fins, des barrages difficilement franchissables.

Le segment représente 50 km.

Repères : A : Aubusson ; B : Bouzon ; C : Château-Ponsac ; Gu : Guéret ; L'I-J : L'Isle-Jourdain ; Li : Limoges ; P : Poitiers, cl : Clain ; cr : Creuse ; v : Vienne.

poissons migrateurs ; résultats qui ont d'ailleurs été confirmés au cours de l'année 2000.

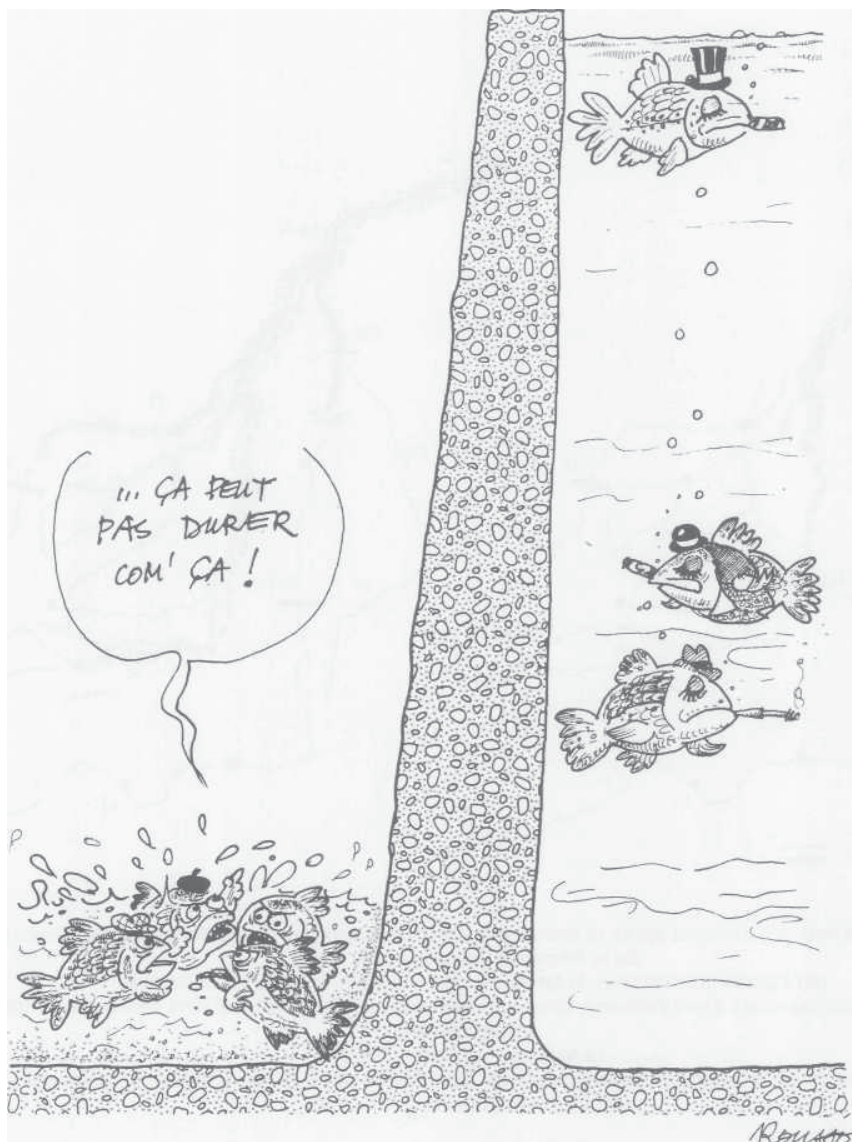
Ainsi, conformément aux prévisions, l'*Alose* a recolonisé dès 1999 les 35 kilomètres de cours d'eau rendus immédiatement accessibles (11 km sur la Creuse jusqu'au barrage de Descartes et 24 km sur la Vienne jusqu'au barrage de Châtellerault) et elle y a retrouvé des sites favorables pour se reproduire (frayères de Lillette sur la Creuse et Châtellerault sur la Vienne). En 2000, profitant de conditions hydrauliques particulièrement favorables au moment de la migration, elles sont remontées à l'amont du barrage de Descartes (jusqu'à Saint-Gauthier sur la Creuse et jusqu'à Concremiers sur l'Anglin) où elle s'est également reproduite.

Des résultats encore plus « spectaculaires » ont été obtenus pour la *Lamproie marine*, plus particulièrement sur le bassin de la Creuse où le front de migration remonte désormais jusqu'au barrage EDF de la Roche-Bât-l' Aigue sur la Creuse et jusqu'à Bussière-Poitevine, dans le département de la Haute-Vienne, sur la Gartempe. L'Anglin et ses affluents, le Salleron et la

Benaize, ont également été colonisés. Sur la Vienne, en revanche, la migration se trouve limitée par le barrage de Châtellerault. Tout au long des tronçons de cours d'eau fréquentés, les sites de frayères ont été véritablement « labourés » par les géniteurs.

En ce qui concerne le *Saumon atlantique*, pour lequel un plan de restauration est mené depuis plusieurs années sur la Gartempe, d'encourageants résultats ont été enregistrés au niveau de la station de comptage de Châteauponsac, en Haute-Vienne, puisque 9 adultes y ont été piégés au cours du second semestre 1999. Rappelons que de telles observations n'avaient plus été effectuées à ce niveau du bassin depuis la construction de Maisons-Rouges, dans les années 1920.

Pour l'*Anguille*, il n'y a pas eu d'observation spécifique de réalisée. Pour les années à venir, les résultats obtenus sur les stations de pêche électrique du RHP (Réseau hydrobiologique et piscicole) seront susceptibles de fournir des éléments d'informations pour suivre l'évolution de l'abondance de l'espèce sur le bassin.



Perspectives

Afin de poursuivre l'effort de restauration des populations de poissons migrateurs du bassin de la Vienne, dans le cadre du Contrat Retour aux Sources et du Plan Loire Grandeur Nature H, divers travaux visant à améliorer les conditions de circulation sont programmés sur les principaux axes de migration (Vienne, Creuse et Gartempe). Les objectifs qui ont été fixés dans ce cadre sont de rendre la Vienne et la Creuse accessibles à l'Alose, respectivement jusqu'aux grands barrages EDF de l'Isle-Jourdain et d'Eguzon, et au Saumon l'ensemble du cours de la Gartempe.

Parmi ces actions, il en est deux particulièrement prioritaires. Elles concernent le barrage

EDF de Châtellerault et le barrage de Descartes, dont les passes à poissons actuelles s'avèrent trop peu efficaces.

Les études de faisabilité pour la réalisation d'ouvrages de franchissement véritablement adaptés sont en cours d'achèvement. Il importe désormais que ces aménagements soient effectués au plus vite. Parallèlement ces sites doivent être équipés de dispositifs de contrôle des migrations par vidéo-comptage.

Concernant enfin l'opération de réintroduction du Saumon sur la Gartempe, les opérations de repeuplement vont se poursuivre en s'inscrivant désormais dans la stratégie définie autour de la salmoniculture du Haut-Allier (Chanteuges) •